

Déclaration de la FNEC-FP FO au CTA commun des académies de Montpellier et Toulouse du 8 juillet 2019

Madame la Rectrice de région académique, Madame la Rectrice de l'académie de Toulouse,

J'interviens ici au nom de l'ensemble des syndicats de la FNEC FP-FORCE OUVRIERE des 2 académies de Montpellier et Toulouse.

Pour commencer la FNEC-FP FO souhaite intervenir sur la situation créée par les conséquences de l'obstination ministérielle. Cette obstination à mener des contre réformes contre l'avis des organisations syndicales majoritaires et de l'immense majorité de la profession a aboutit à une mobilisation inédite des enseignants. La FNEC-FP FO l'affirme, face aux attaques du ministre, la mobilisation des enseignants est légitime. Dans cette situation aucune retenue de salaire, aucune sanction n'est justifiée. Notre fédération intervient et interviendra à tous les niveaux pour que les collègues, qui sont les défenseurs des principes républicains d'égalité, ne subissent aucun préjudice suite à leur juste mobilisation.

Ce CTA commun à Montpellier et Toulouse est une première dont notre fédération se serait bien passée. Soucieuse de préserver l'ensemble des emplois, l'ensemble des services, FO s'est toujours opposée à toute fusion d'académie quelle que soit sa forme.

Le maintien de recteurs à Montpellier et à Toulouse ne suffit en effet pas à masquer la réalité : la nouvelle organisation territoriale de la région académique Occitanie n'est ni plus, ni moins, qu'une fusion qui ne dit pas son nom. Vous affirmez que « *L'objectif de la réforme est d'améliorer la qualité de service au profit des usagers du service public d'éducation : élèves, étudiants et leurs familles, et de renforcer au niveau régional la place et les politiques menées par les Ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation* ».

Pour ce qui nous concerne, nous considérons que l'objectif principal réside avant tout dans la fusion de services et de sites afin de faire des économies.

Force Ouvrière, première organisation syndicale de la fonction publique d'État, n'est pas dupe : nous connaissons les effets concrets de la régionalisation dans les ministères qui l'ont déjà appliquée : moins de postes, moins d'emplois et au final moins de services publics.

Lorsque vous affirmez dans votre feuille de route que l'objectif est de « *Garantir l'optimisation des ressources* », nous savons qu'il s'agit en réalité d'adapter les moyens aux restrictions budgétaires, notamment en ce qui concerne les emplois de personnels administratifs. Cela s'inscrit dans un projet établi de longue date dont le point de départ est la création des régions académiques en janvier 2016. Ce que nous avions prévu alors se réalise malheureusement aujourd'hui. Nous avons bien fait à l'époque d'alerter les collègues malgré les propos de l'administration qui se voulaient rassurants. Rappelons qu'à l'époque l'échelon régional nous était présenté comme ne devant porter que sur des secteurs très spécifiques (enseignement supérieur, gestion immobilière).

Cette opération de « rapprochement » des deux académies doit se faire dans la meilleure des hypothèses à moyen constant. Nous ne pouvons rien attendre de cette opération en termes de créations de postes administratifs sauf pour ce qui concerne l'encadrement supérieur. Au moment où faute de personnel suffisant les conditions de travail continuent de se dégrader dans les services et les établissements, on s'apprête par contre à créer un poste de secrétaire général de région académique, un poste de recteur délégué à l'ESRI (enseignement supérieur), un poste de secrétaire général adjoint. Est-ce là ce vous entendez par « *garantir l'optimisation des ressources* ? »

La création de services régionaux, de services interacadémiques et de services académiques soulève des interrogations. Concrètement qui sera donneur d'ordre, qui sera l'autorité hiérarchique ? Par exemple, la Division des Examens et Concours se trouvera fonctionnellement et au quotidien sous tutelle de Toulouse mais hiérarchiquement sous l'autorité de Montpellier. De fait, le donneur d'ordre ne sera pas celui qui en contrôlera l'exécution.

La mise en place, au 1er janvier 2020, du BOP 0214 régional, que les personnels et les organisations syndicales ont appris « par la bande » et qui nous était présenté jusque-là comme une simple mesure technique, s'avère aujourd'hui être la pierre angulaire de cette réforme. Le recteur de région académique dispose maintenant des pleins pouvoir pour organiser les moyens financiers et humains de la région académique comme il l'entend dans une optique évidente de suppression de postes.

Nous sommes d'ailleurs convaincus que cette feuille de route portant sur le « rapprochement » des deux académies n'est en réalité qu'une première étape, votre document n'en fait pas mystère : « *le ministère a incité à la recherche de convergences des pratiques entre les deux académies (...) il en sera ainsi en matière de ressources humaines ou la gestion des personnels ATSS* ».

Vous dites vouloir « *Promouvoir la confiance dans l'école et l'éducation sur tous les territoires* », un bel objectif mais est-ce possible de « promouvoir la confiance » au moment où les communes rurales, asphyxiées par la baisse des dotations d'État, se résolvent à demander des fermetures d'école ? Est-ce possible « de promouvoir la confiance » alors que la réforme du lycée accentue l'inégalité territoriale via une carte des formations des spécialités « les moins courantes » qui donne aux uns ce qui est refusée aux autres ?

Votre feuille de route évoque la mise en place de « Maisons de l'Éducation nationale » en lien avec le projet « France service ». Cela n'a rien de novateur. Nous savons qu'il s'agit une fois de plus de pallier à moindre frais l'insuffisance des implantations des services publics sur le territoire. Nous craignons fort que ce type de structure n'ait pour objectif principal d'externaliser les missions, et de faciliter encore le recrutement des personnels précaires en lieu et place de personnels sous statut ou encore de développer la gestion interministérielle d'agents titulaires. Ces « maisons de l'éducation » ont-elles pour ambition de se substituer aux CIO ? On entend dire en effet qu'à brève échéance il n'en resterait qu'un seul par département.

Madame la Rectrice de région académique, vous avez réaffirmé lors du CTA du 26 juin dernier qu'il n'y aurait pas de mobilité géographique. Le document qui nous a été transmis pour préparer cette réunion évoque les garanties données aux agents en matière d'information quant aux postes accessibles et aux mesures d'accompagnements dans les mobilités fonctionnelles et/ou géographiques volontaires. Qu'en penser ? Quelles sont les limites du volontariat quand des métiers ont vocation à disparaître complètement d'un site ou de l'autre ? Encore une fois, nous affirmons nous opposer à toute forme de mobilité forcée.

Nous nous interrogeons également sur ce qui nous est présenté comme le « volet condition de travail sur sites distants ». Quels sont ces sites distants ? Uniquement les rectorats ou est-il envisagé un autre maillage ? Quel seront les incidences sur les personnels de ce qui nous est présenté comme un « nouveau contexte de travail à distance » ? La région académique étant particulièrement étendue, les personnels ont-ils tous vocations à devenir itinérants ou à pratiquer le télétravail obligatoire ?

Cette « réorganisation » que nous qualifions de fusion déguisée se fait à marche forcée, comme toutes les mesures initiées par le ministère. Votre document annonce que ce mois de juillet est consacré au dialogue social et à la validation. En clair, tout cela nous est imposé. Rien d'étonnant à ce que la méthode Blanquer soit aussi appliquée au niveau régional.

Face à votre stratégie marquée à la fois par cette marche forcée et par vos tentatives de dissimulation, la position de la FNEC FP-FO est sans ambiguïté : refusant toute fusion, nous exigeons le maintien de tous les postes, de tous les services et de toutes les structures. Nous ne

céderons rien. Nous ne négocierons rien.

Comme nos collègues de Rouen et Caen, nous ne céderons rien, nous ne négocierons rien : nous revendiquons le maintien de recteurs de plein exercice dans les deux académies de Toulouse et de Montpellier. Des recteurs, qui conserveront leurs fonctions de chanceliers des Universités dans chacune des académies. Et non un recteur dédié à l'Enseignement supérieur.

Nous le répétons : les annonces qui concernent nos deux académies servent avant tout les objectifs de suppressions de postes dans la Fonction publique en général, et dans l'Éducation nationale en particulier.

Comme leurs représentants, les personnels sont inquiets, comme à Caen et Rouen. Ils sont déterminés à se battre contre cette fusion qui ne dit plus son nom. Avec les personnels, nous sommes prêts.